

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 03 AVRIL 2018

2018-023

Date de convocation : 26/03/2018

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-huit, le trois du mois d'avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°23 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que le logement communal du rez-de-chaussée, situé dans l'ancien presbytère, nécessite d'être rénové afin de continuer à être loué dans de bonnes conditions. L'électricité n'est plus aux normes, les fenêtres et les portes sont vétustes, mal isolées, en simple vitrage, la douche de la salle de bains a besoin d'être refaite.

Le Maire présente des devis pour la rénovation des portes et fenêtres afin d'améliorer l'isolation thermique et de réduire la facture énergétique, de la mise aux normes de l'électricité pour la sécurité et la réfection de la douche.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions et donne son accord pour le choix de l'entreprise BAP pour un montant de 4 175,00€ HT soit 5 010,00€ TTC pour la rénovation des portes et fenêtres, l'entreprise TROUILLET pour un montant de 5 258,00€ HT soit 6 309,60€ TTC pour la mise aux normes de l'électricité et l'entreprise MARTIN pour un montant de 1 262,00€ TTC (TVA à 0%) pour la réfection de la salle de bains.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 03 avril 2018.

Le Maire,

Daniel CHARLET

